



HAL
open science

Se faire dégager de son terrain d'étude par son université

Gildas Loirand

► To cite this version:

Gildas Loirand. Se faire dégager de son terrain d'étude par son université. S'engager, gager, se dégager. Les ficelles de l'ethnographe à l'épreuve de son terrain, Centre nantais de sociologie, Oct 2022, Nantes, France. hal-04063933

HAL Id: hal-04063933

<https://hal.science/hal-04063933v1>

Submitted on 10 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Se faire dégager de son terrain d'étude par son université

La triste fin d'une enquête ethnographique au cœur des manifestations violentes

Prise dans le cadre d'une journée d'étude invitant à une réflexivité sur le thème de l'engagement de l'ethnographe à l'épreuve de son terrain, cette communication abordera nécessairement, pour une part, la manière dont je me suis livré, à compter du printemps de 2016 et jusqu'à la fin mai 2018, à un travail d'enquête *en* ou *par* immersion sur le thème de ce que j'ai fini par étiqueter, sans doute imparfaitement, par l'expression « manifestations violentes ». Mais avant d'en venir à évoquer les portes que j'ai ouvertes pour pénétrer sur le terrain de l'étude et de manifester la nature des gages de confiance que j'ai pu ou dû donner aux enquêtés pour m'y maintenir, il m'a semblé indispensable que je précise au préalable, à grands traits, quels étaient initialement mes intentions de connaissance au début de l'enquête. Ceci en raison du fait qu'en lien direct avec les modalités concrètes de cette dernière et en rapport avec les matériaux interprétables qu'elle m'avait permis de recueillir, j'ai été conduit à réviser en profondeur le questionnement dont je m'étais équipé au départ. Au point que l'enquête a fini par servir des fins d'analyse qui n'avaient pas été envisagées à son commencement et, en conséquence, par lui donner, dans les derniers mois du travail de terrain, un objet fort différent de celui qu'elle entendait permettre d'investir à l'origine. En effet, au tout début de l'enquête dominait une aspiration analytique qui, dans une perspective plutôt « objectiviste », visait à décrire, comprendre et si possible expliquer les transformations notables, depuis les années 1980, des pratiques du maintien de l'ordre dans le cadre de manifestations protestataires de rue. Ayant été le témoin direct à deux reprises, en mars 2016, d'actions policières marquées par une violence manifestement disproportionnée – celles-ci consistant en embuscades préparées en vue de matraquer de jeunes manifestants qui fuyaient des manœuvres de CRS accomplies au moyen de gaz lacrymogènes –, ma curiosité sociologique s'était alors portée sur le travail policier de maintien de l'ordre. L'angle d'attaque choisi visait à orienter l'enquête de telle sorte qu'elle puisse permettre d'étudier et d'éclairer comment l'État se manifeste en actes lorsque

s'exerce singulièrement son monopole de la violence physique légitime sur le corps des manifestants qui en font l'objet dans le cours de manifestations protestataires.



Photo 1 : Le point de départ exact d'une volonté d'enquête

Ainsi, porté à interroger les pratiques répétées de policiers intervenant en civil, cagoulés, sans signes distinctifs, avec une intention manifeste de frapper indistinctement au hasard et sans justification quelques manifestants passant à leur portée, le projet initial s'inscrivait-il dans la perspective d'une sociologie de l'État ou plus exactement des manifestations de l'État au travers d'une enquête pour partie ethnographique puisqu'il me semblait indispensable et en même temps commode de commencer par saisir sur le vif, côté manifestants, la manière dont s'exerce en pratique la violence physique de l'État par l'intermédiaire de ceux qui ont reçu une délégation pour en user légitimement à l'encontre de populations manifestantes plus ou moins turbulentes. L'une des hypothèses structurantes du projet conçu de la sorte était que l'État, depuis les années 1980, s'était progressivement affaibli du point de vue de son pouvoir de contrôle et de régulation de l'activité des agents du maintien de l'ordre. L'enquête initiée en mars 2016 avait ainsi pour ambition et pour finalité posées *ex ante* de décrire et de documenter les causes potentiellement responsables à la fois d'un affaiblissement de l'autorité de l'État sur sa police et d'une autonomisation accrue à son égard des policiers dans l'exercice de leurs fonctions et surtout dans l'usage des armes nouvelles dont ils avaient été progressivement dotés à partir du début des années 2000. En résumé, il était donc question d'étudier l'État à l'épreuve de sa police à partir d'une immersion au cœur des manifestations violentes et donc au cœur des populations manifestantes objet de l'action violente de la police, étant entendu que ce travail ethnographique était conçu à ce moment-là comme un

dispositif d'enquête non exclusif et plutôt liminaire voué à s'ajouter à d'autres méthodes d'investigation censées être mises en œuvre ultérieurement.

Dès lors, on l'aura peut-être entrevu ou compris, mon exposé sur les « ficelles » de ma pratique de sociologue-ethnographe cherchera pour une part, tout au moins en toile de fond, à défendre une idée finalement pas très neuve. Celle selon laquelle, au bout du compte, c'est bien moins l'objet de recherche expressément fixé au départ qui détermine la méthode que l'on peut toujours prétendre après coup s'être donné rationnellement en finalité que la méthode employée qui finit insensiblement, au gré des péripéties du terrain, par stabiliser l'objet qui se trouve *in fine* traité et donc par façonner aussi les « résultats » auxquels l'enquête aboutit une fois prise la décision d'y mettre un terme. En l'occurrence, je m'attacherai autant que faire se peut à faire sentir – plus qu'à montrer ou démontrer – comment nombre des actes d'enquête par lesquels je me suis insinué en observateur à l'intérieur des groupes de manifestants portés à user de violence ou, moins souvent, dans les rangs des forces de l'ordre, constituent des interactions dans l'action qui ont été elles-mêmes constitutives de l'objet qui s'est peu à peu imposé à moi. Et ceci notamment au motif qu'elles m'ont successivement offert l'occasion d'ouvrir des questionnements nouveaux auxquels je n'avais pas songé tout en m'invitant de la sorte à réorienter en profondeur le sens de la curiosité sociologique primitivement manifestée et donc les buts mêmes de l'enquête. Ainsi, justifiée au départ par un questionnement au sujet de l'État mis à l'épreuve de sa police, l'immersion ethnographique réalisée au cœur des manifestations violentes, essentiellement à Nantes, m'a conduit *in fine* à prendre pour objet central les pratiques et les formes de sensibilité propres à cette catégorie hétéroclite de manifestants qui ne rechignent pas à s'engager corporellement de manière récurrente dans des affrontements à caractère violent contre les forces de l'ordre. Et ceci avec pour question structurante des analyses des matériaux recueillis une question qu'il convient sans nul doute de livrer dès à présent pour la clarté de mes propos ultérieurs : *Qu'est-ce que des manifestants qui affrontent régulièrement les forces de l'ordre peuvent bien trouver de plaisant et d'agréable dans leur exposition volontaire et renouvelée au risque de blessures par les armes de la police et au risque d'interpellation, voire de condamnation pénale et de peine de détention ferme ?*

Le décor étant ainsi planté, mon exposé sera organisé en quatre parties distinctes. Dans la première, je m'efforcerai d'explicitier les raisons de l'étiquetage des faits précisément isolés et observés par le recours à l'expression « manifestations violentes ». Ensuite, ne souhaitant pas couper radicalement les modalités concrètes de mon immersion ethnographique des résultats qu'elle m'aura permis d'obtenir – ou de m'estimer en mesure de prétendre les avoir obtenus –, la seconde partie de ma présentation sera consacrée à l'évocation succincte des principales thèses que l'enquête conduite au milieu des groupes de « casseurs », des adeptes du « *black-bloc* » et des cortèges

de « *gilets jaunes* » semble me permettre de soutenir à ce jour, soit au terme de ce qui reste un travail de recherche inachevé et qui le restera peut-être. Une fois présentés ces quelques résultats tirés de ma « participation observante » suivie en situation d'échauffourées, je me livrerai dans une troisième partie à l'évocation de quelques moments singuliers d'interaction avec les populations enquêtées en rapport avec les modalités d'accès au terrain. Ce sont en effet là des moments, comme déjà indiqué, qui me paraissent tout autant à l'origine desdits résultats que ne le sont les concepts et théories dont j'étais équipé par formation et par ma pratique sociologique antérieure plutôt spécialisées dans l'analyse de l'État, du fait sportif ou encore des relations de travail dans le monde associatif. Pour ce faire, en bon élève ou par facilité, j'utiliserai la trame suggérée dans l'appel à communication. Ainsi, tirant notamment le fil proposé par la question « *Entrer par la bonne porte ?* », j'évoquerai tout d'abord les ficelles que j'ai manipulées pour parvenir à être « adopté » tel un pair parmi les manifestants portés à s'engager dans des affrontements corporels avec les forces de l'ordre. J'exposerai ensuite comment, sous la contrainte de ne pas passer pour un policier aux yeux des manifestants, j'ai aussi tenté dans les premiers temps de m'insérer dans les rangs des forces de l'ordre jusqu'à acquérir l'absolue certitude que je n'étais non seulement pas unanimement le bienvenu en tant que chercheur mais aussi et surtout que jamais je ne serai en mesure d'approcher l'univers émotionnel et les sensibilités propres aux policiers avec la même profondeur que mon immersion conjointe dans les rangs des manifestants avait favorisée concernant ces derniers. N'est pas Alexandre Benalla qui veut et nulle autorité ne m'aurait accordé à sa manière la possibilité de vivre et de ressentir en personne les émotions et satisfactions singulières qui adviennent lorsqu'on matraque et interpelle brutalement un manifestant ou lorsqu'on « *sboote* » d'un tir de LBD 40 tel ou tel « *casseur* » pris pour cible. *A contrario*, si ce ne sont l'éthique du chercheur public, les devoirs auxquels il est tenu en tant que fonctionnaire ou encore ses dispositions et sa morale personnelles, absolument rien ne s'est jamais opposé, dès lors que je l'aurais souhaité, à ce que je puisse éprouver en ethnographe immergé, en personne et « par corps », les émotions positives et le plaisir qu'il est loisible d'éprouver en vidant par exemple un extincteur rempli de peinture rose sur un dispositif de CRS ou en allumant la mèche d'un mortier d'artifice tiré à l'horizontale en direction des forces de police ou de gendarmerie.

Pour terminer et conclure, je m'attacherai dans la quatrième partie à exposer les raisons qui m'ont conduit à abandonner peu à peu mes recherches sur les manifestations violentes à compter de mai 2018. Je tenterai alors de montrer comment et en quoi des réflexes acquis par corps en cours d'enquête en lien avec les façons de faire qui avaient été les miennes pour tenter de m'insérer spécifiquement dans les rangs des forces de l'ordre ont sans doute fini, de manière circonstancielle, par jouer contre l'enquêteur engagé sur son terrain d'étude au point de l'en dégager brutalement malgré lui en cours d'enquête.

Pourquoi « manifestations violentes » ?

La décision d'user de l'expression « manifestations violentes » pour construire et désigner les contours de l'objet empirique a bien entendu à voir avec le point de vue analytique singulier que je me suis donné pour tenter d'en rendre compte. Cette décision entretenait dès lors un rapport étroit avec les intérêts de connaissance réformés que j'avais été conduit à fixer une fois abandonnée l'idée de saisir les transformations des modalités du maintien de l'ordre à partir de l'étude du travail policier en actes, d'une part, et, d'autre part, à partir de l'étude des diverses conséquences de ce travail sur les manifestants, sur leurs corps et sur le déroulement même des manifestations. Ainsi, l'intention de persévérer dans la conduite d'une « objectivation participante » passant par l'engagement corporel durable du chercheur sur son terrain a-t-elle été essentiellement commandée par l'idée structurante selon laquelle le corps, et partant celui des manifestants portés à affronter la police, est le siège d'une forme spécifique et autonome de connaissance qui consiste en une compréhension pratique du réel irréductible à sa compréhension consciente et/ou savante. Dès lors, armé de l'hypothèse d'une connaissance par corps de la manifestation par les manifestants qui y participent, connaissance qu'il s'agissait donc de chercher à caractériser par le travail d'enquête, ce que j'ai entendu désigner par « manifestations violentes » ce sont avant tout des phénomènes corporels matériellement observables, des rencontres entre des corps divisés en deux camps bien distincts et qui adviennent en certains cas dans le cours de manifestations protestataires de rue – et non pas « en marge » comme l'expriment à l'envi nombre de journalistes. Ceux-ci se caractérisent singulièrement par l'occurrence d'affrontements corporels entre manifestants et membres des forces de l'ordre, qu'ils soient directs, jusqu'au « corps à corps », ou médiatisés par l'usage d'armes diverses utilisées de part et d'autre. Parce qu'elles exposent en premier lieu leurs participants manifestants et policiers à des blessures physiques pouvant le cas échéant atteindre un haut degré de gravité, ces « manifestations violentes » forment de ce fait des scènes sociales d'interactions dans lesquelles le corps tient absolument le tout premier rôle en tant qu'auteur d'actes de violence et en tant que potentielle victime d'actes de violence. Les manifestations violentes ainsi nommées constituent en effet des configurations sociales singulières, partiellement ordonnées à défaut d'être *réglées*, dans lesquelles l'expérience des uns avec l'altérité des autres est en premier lieu, pour ne pas dire en tout, de nature corporelle. Je veux signifier de la sorte que, tant du côté des manifestants que du côté des agents de l'ordre, c'est le corps qui décide si celui-ci s'engage dans l'affrontement et jusqu'où celui-ci s'engage. Dans le feu de l'action, au milieu des salves de lacrymogènes, des charges policières, des explosions de grenades de désencerclement ou offensives, il n'y a que peu de place pour la réflexion précédant et organisant l'action. Les diverses manifestations corporelles qui s'observent dans le cours des manifestations violentes s'effectuent clairement en marge du

penser, notamment en raison du fait que le penser n'a guère le temps de s'exprimer, de peser ou de soupeser ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Aussi les décisions prises quand la violence de l'un contre l'autre est à l'œuvre ne sont-elles pas vraiment des décisions puisqu'elles sont prises sur un mode quasi intuitif et qu'en conséquence les gestes accomplis, les anticipations réalisées, les placements judicieux, la façon de sentir le coéquipier ou l'adversaire, la manière de s'articuler au premier et de se protéger du second caractérisent finalement un savoir-faire du corps en situation d'affrontement qui ne passe pas au premier chef par l'esprit et encore moins par le discours. Auquel cas, à la faveur d'une telle construction de l'objet, il devenait possible de concevoir, d'observer et de penser sociologiquement les manifestations qui « *dégénèrent* » indépendamment des motifs et des justifications politiques, idéologiques ou sociales des manifestants qui acceptent de s'engager dans des affrontements corporels violents contre la police, voire les suscitent par leurs seules façons corporelles de manifester bien plus qu'ils ne les « provoquent ». De la même manière, il devenait possible d'observer en actes les pratiques des policiers à l'aune de leur autonomie relative d'action *in situ* puis de les interpréter, sans pour autant ignorer ces dimensions, indépendamment du fait qu'ils sont statutairement et fonctionnellement les titulaires ultimes du monopole de la violence physique légitime que leur a délégué l'État ou encore que nombre d'entre eux présentent des proximités parfois revendiquées avec l'extrême-droite politique (« *Des flics de gauche ? Si, il y en a... Mais chez nous [à la BAC] ils ne tiennent pas deux mois* »). C'est d'ailleurs là ce qui justifie que, malgré les difficultés d'une insertion durable dans les dispositifs de maintien de l'ordre, j'ai régulièrement tenté d'accéder ponctuellement, au gré des occasions offertes en situation, aux pratiques de la police confrontée à une altérité manifestante éventuellement portée à la violence à son encontre. Dans la mesure où l'inflexion de la problématique d'ensemble m'avait conduit à me demander ce que les manifestants trouvent de plaisant et d'agréable dans leur engagement volontaire et renouvelé dans des affrontements contre les forces de l'ordre, il s'imposait aussi que je reporte symétriquement, dans la mesure du possible observable, la même interrogation sur les policiers et les gendarmes mobiles.

Ainsi, l'expression « manifestations violentes » utilisée renvoie-t-elle empiriquement à un ordre de faits observables dont le déroulement consiste, à des moments ponctuels, en des interactions singulières au cours desquelles des corps manifestants et des corps policiers, qui se font alors adversaires le temps de l'affrontement, se trouvent pris dans des échanges d'actes de violence mutuellement exercés de corps à corps. Destinée à circonscrire précisément l'objet étudié en faisant volontairement abstraction, du moins provisoirement, des déterminations supérieures, extérieures et antérieures susceptibles d'ancrer solidement une explication sociologique causale des conditions de possibilité des affrontements étudiés, l'expression « manifestations violentes » a également eu pour vertu de m'éviter de désigner ce qu'elle entend désigner par les substantifs alternatifs

disponibles qui ne sauraient finalement servir qu'à désigner ce qu'elles ne sont précisément pas, à savoir des émeutes, des soulèvements ou encore des insurrections. À leur différence, et de manière déterminante, les manifestations violentes que j'ai pris le parti d'observer et de nommer ainsi ne correspondent pas à des formes d'affrontements dans lesquels les protestataires engagés par corps risquent sérieusement de perdre la vie par suite de l'action des forces de l'ordre à leur endroit ; et inversement. Les manifestations violentes, si elles s'apparentent à maints égards à la guerre, ne sont pas des guerres et ne sont pas davantage des déclinaisons civiles des guerres militaires comme peuvent l'être les émeutes ou les insurrections. Tout au plus sont-elles des émeutes euphémisées dans lesquelles les participants ne sont exposés qu'à une très faible probabilité d'y perdre la vie. Et leurs actes de belligérants ne sont nullement commandés ni ordonnés par l'intention première de tuer l'alter, de se livrer à sa destruction physique en relation avec un but à atteindre. Aussi, malgré les apparences et les perceptions spontanées typiques des chaînes d'information en continu portées à insister sur « *l'ambiance de guerre civile* » qu'elles généreraient, les manifestations violentes ici prises pour objet sont paradoxalement des manifestations marquées par un niveau relativement élevé de retenue et dont l'enjeu n'est en aucun cas la victoire sur l'adversaire par sa destruction et sa néantisation. Ce qui n'empêche certes pas l'enquêteur de constater que les niveaux de retenue, et donc d'administration de la violence, varient selon le camp considéré. En effet, et c'est là l'un des résultats de l'enquête, alors qu'une position de manifestant engagé dans des actes de violence contre la police impose généralement dans l'action une relative retenue et contraint à un *empêchement* d'accomplir des gestes susceptibles d'attenter gravement à l'intégrité corporelle de l'adversaire, le statut de fonctionnaire de l'ordre, à l'inverse, tend non moins généralement à *autoriser*, pour ne pas dire *encourager*, le recours d'une partie des policiers à des actes de maintien de l'ordre qui excèdent les limites imposées par la notion juridique d'usage proportionné de la force (« *On fait ce qu'on veut, c'est l'état d'urgence !* »).

Subversion par corps et déroutinisation

Quels sont alors, à grand traits, les autres principaux résultats de l'enquête telle qu'elle a été prioritairement orientée en direction de l'observation des manifestations violentes en tant que système d'interactions corporelles formant une configuration sociale singulière plutôt que portée à s'intéresser aux individus qui s'y engagent, à leurs biographies, à leurs visions du monde et à leurs sensibilités politiques ?

Tout d'abord, en empruntant une notion à Charles Suaud qui l'avait forgée pour rendre compte de la manière dont les prêtres ouvriers, dans les années 1950-1960, s'étaient engagés « par corps » à « se faire prêtre autrement » en devenant ouvriers à temps plein, j'en suis arrivé à la conviction

empiriquement fondée que les manifestations violentes mettent en scène des manifestants qui opèrent une « subversion par corps » des manifestations de forme traditionnelle sous bannières syndicales, politiques ou autrement revendicatives. Et cela bien moins sur le mode de la conséquence d'un discours justificateur explicite posé à l'avance qu'au travers d'actes corporels que ne mettent précisément pas en œuvre les manifestants classiques et qui s'accomplissent de manière spontanément ajustée aux situations éprouvées. Certes, les membres les plus investis et mobilisés des « *cortèges de tête* » qui animent les manifestations nantaises s'efforcent régulièrement de produire une théorie politique revendiquant explicitement, non sans raison, le fait que la catégorie « *black bloc* » ne désigne pas un groupe de militants d'extrême gauche préconstitué, organisé et entraîné à la manifestation violente mais « *une manière de manifester* » disponible pour qui le veut (« *Ne nous regardez pas, rejoignez-nous !* »). Pour autant, il n'en va pas moins que ceux-ci sont loin d'être les seuls, le cas échéant, à s'engager avec violence contre les forces de l'ordre et à affirmer à la face du monde, en actes et par corps, qu'ils se font « manifestants autrement ». En témoigne notamment le mouvement des « *gilets jaunes* » qui, entre 2018 et 2020, sans intention préalablement affirmée en la matière ni théorie politique justificatrice, a contribué à augmenter durablement les effectifs de manifestants portés à s'en prendre ou à répondre aux forces de l'ordre par des actes de violence. La participation ponctuelle et irrégulière aux affrontements de groupes d'adolescents et de jeunes adultes venus des quartiers populaires en forme également une autre attestation probante. Qu'ils se soient préparés en amont des affrontements à leur éventualité ou qu'ils se soient spontanément adonné dans le feu de l'action à des jets de projectiles contre la police, les divers manifestants qui s'engagent et s'exposent corporellement dans l'affrontement ne le font donc pas dans le cadre d'une stratégie explicite reposant sur des buts posés à l'avance et qui aurait décidé que le recours à des formes variées d'actes de violence à l'adresse de la police serait pertinent pour espérer les atteindre. Ainsi, les manifestations qui paraissent de loin « *tourner à l'émeute* » ne forment pas des configurations singulières et des constellations d'actes de violence qui seraient les produits d'un calcul établi par avance en conscience et en finalité. Pour emprunter à Pierre Bourdieu, ce qui joue dans la subversion par corps qu'accomplissent les manifestants s'affrontant à la police au moment où ils le font, c'est finalement bien plus un « savoir préréflexif » qui résulte de la participation aux manifestations quand elles ont lieu qu'une volonté délibérée de s'affronter à la police préalablement déterminée à partir des représentations antérieures à l'action de ce qu'est ou devrait être une manifestation protestataire ; représentations que peuvent cependant toujours s'en faire ses divers participants. J'en tiendrais pour preuve sans doute imparfaite qu'il ne suffit jamais qu'un « *cortège de tête* » bien fourni et équipé à l'avance pour « *en découdre avec la police* » soit présent dans une manifestation, au grand désespoir des organisations syndicales et de leur « *service d'ordre* », pour que celle-ci débouche inévitablement sur des échauffourées. On peut en effet venir en manifestation

en se tenant *prêt à* en découdre sans pour autant y venir *pour* en découdre. C'est ce qu'avait sans nul doute illustré à sa manière, et non sans une bonne dose d'humour taquin, ce graffiti mural tagué sur huit mètres de longueur à l'issue de la très calme manifestation nantaise du 1^{er} mai 2017 où les manifestants radicaux vêtus de noir figuraient en grand nombre tandis que les forces de l'ordre s'y étaient montrées exceptionnellement très discrète : « *Les casseurs respectent les acquis sociaux. Le 1^{er} mai ils ne travaillent pas.* »

Dès lors, c'est bien moins une intention déjà là d'affronter sciemment les membres des forces de l'ordre qui émanerait d'individus subvertissant par corps le cours ordinaire d'une manifestation protestataire que la coprésence corporelle des uns et des autres en un même lieu qui fabrique par son occurrence même la possibilité d'affrontements physiques. Et, en adoptant un angle de vue interactionniste plus ou moins enchâssé dans les conceptions goffmaniennes de la réalité sociale, les manifestations violentes, indépendamment du fait qu'elles objectivent une subversion par corps, peuvent également être vues comme présentant un caractère « scénique ». Dans le cours des affrontements et durant le temps des « *face-à-face tendus* » qui les précèdent, policiers et manifestants, en agissant les uns contre les autres, se donnent en effet mutuellement à voir ce qu'ils sont ou prétendent être tout autant qu'ils offrent à la perception de leurs adversaires le sens – ou le non-sens – de la rationalité pratique de ce qu'ils font ainsi que les représentations qu'ils entretiennent visiblement à leur propos.



Photo 2 : Affirmer ce que l'on est...



Photo 3 : ... ou affirmer ce que l'on n'est pas

Pour le dire de manière concise, une confrontation violente au cours d'une manifestation de rue correspond à un moment public dans lequel des manifestants qui affirment en invectives et par le mouvement collectif des corps percevoir les policiers comme des « *fachos* » et des « *assassins* » « *détestés* », s'affrontent à des policiers pour leur part largement convaincus et persuadés que, dans les groupes d'individus placés en face d'eux, « *il n'y a pas de manifestants* » mais « *que des casseurs* ». En ce sens, dans et par les actions et interactions qui s'y déroulent, les manifestations violentes accomplissent et produisent une « visibilité pratique » où ce qui est pratiquement rendu visible, outre la manière dont chaque camp perçoit l'autre et lui donne à lire ce qu'il est, fait ou peut faire, c'est aussi le processus même d'organisation du cours d'action dans lequel les adversaires sont finalement pris et engagés.

Reste alors à préciser, en changeant une nouvelle fois d'angle de vue, ce que produisent en termes de configuration sociale les interactions singulières par lesquelles s'accomplissent les manifestations violentes prises pour objet. Au regard de l'enjeu visible et manifeste des affrontements qui s'y tiennent, les manifestations nantaises régulièrement observées présentent incontestablement une configuration sociale d'un type particulier qui s'apparente à maints égards aux configurations que forment les sports d'équipe de compétition tels le football ou mieux encore le rugby au motif que celui-ci se fonde sur une dynamique du jeu qui repose sur un engagement corporel intense motivé par une intention de conquête du terrain de l'adversaire. En effet, pour les manifestants qui s'affrontent à la police, l'enjeu de la lutte est celui de la conquête d'un petit morceau de voirie urbaine du centre-ville, voirie qui constitue en l'espèce le terrain du jeu quand bien même ses limites restent relativement flottantes puisqu'à la différence des terrains de sport aucune délimitation matérialisée n'en dessine les frontières. Invariablement, du moins tel que les observations réalisées l'ont clairement laissé percevoir, cet enjeu consiste pour les manifestants à gagner la possibilité de manifester ou de continuer à manifester en « *tenant* » le plus longtemps

possible la ou les rues où ils ont choisi de manifester (« *Et la rue elle est à qui ? Elle est à nous, à nous, à nous !* »). À l'inverse, pour les membres des forces de l'ordre, en usant des moyens techniques et des compétences professionnelles dont ils sont équipés tout en bénéficiant du soutien de la légalité *a priori* de leur action, il s'agit précisément de les empêcher de manifester comme bon leur semble sous une forme expressive caractérisant une subversion par corps des manifestations classiques. De ce fait, à la manière des sports de compétition tels que les a conçus et analysés Norbert Elias, les manifestations violentes constituent des « enclaves déroutinisantes » qui sont de nature à offrir aux participants des deux camps la possibilité d'un relâchement agréable, temporaire et plus ou moins contrôlé des autocontrôles ordinaires qu'imposent en temps ordinaires aux individus, à leurs émotions et à leurs sentiments les nécessités du vivre ensemble propres aux sociétés aux « mœurs civilisés » et intérieurement pacifiées. Ainsi, dans leur confrontation corporelle à la police, les manifestants trouvent-ils l'occasion d'une déroutinisation relativement aux autocensures sociales routinisées et routinisantes de leur existence qui les contraignent habituellement à une exclusion de la violence comme mode de relation aux autres. Les échauffourées auxquelles ils participent volontiers tendent finalement à les autoriser dans une certaine limite – nul ne se présente en manifestation avec un fusil de chasse chargé à la chevrotine ! – à recourir à des actes de violence d'intensité moyenne contre les forces de l'ordre. Et cela d'autant mieux et d'autant plus facilement qu'il existe, avec des variations dans le temps, une sorte de tolérance sociale historique aux formes de violences modérées qui interviennent dans l'espace public dès lors qu'elles se trouvent enchâssées dans des scènes protestataires présentant un caractère revendicatif politique, social ou syndical. À ce sujet, il n'est pas sans intérêt de relever que la constitution de 1793, jamais appliquée, avait institué un véritable droit fondamental à « l'insurrection » en la présentant comme « le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » du peuple. La présence d'une tolérance sociale à la violence protestataire contre les forces de l'ordre peut encore être attestée au surplus par le fait que les affrontements dont il est question se déroulent généralement devant un public nombreux de spectateurs constitué pour l'essentiel par des manifestants « classiques » restés sur place après le déclenchement des échauffourées. Si ce public n'y participe pas directement et physiquement, il n'est pas sans exprimer très souvent une évidente approbation à l'engagement corporel des manifestants les plus « *détérés* », quand ils ne leur fournissent pas plus franchement des signes patents d'encouragement un peu à la manière de supporters sportifs. Dans ces conditions, là encore pour le dire vite, la configuration singulière des manifestations violentes donne à ses participants l'occasion d'expérimenter la pleine excitation d'un affrontement de type guerrier sans que ceux-ci aient à faire face aux risques létaux inhérents à toute forme de belligérance qui présenterait pour finalité ultime la destruction physique de l'adversaire ou à tout le moins l'annihilation totale de ses forces de combat. Sur la foi des observations réalisées et en suivant Norbert Elias sur ce point, il

est alors permis d'avancer que dans les manifestations violentes, qui ont donc pour propriété majeure de configurer de véritables insurrections euphémisées, « l'élément de peur qui existe dans l'excitation [d'un combat], bien que ne disparaissant pas tout à fait, est fortement diminué et le plaisir de l'excitation de la bataille accru ». Dès lors, ces manifestations partagent-elles avec les sports d'équipe un « caractère mimétique » entendu comme capacité à susciter à moindres risques, mais non sans risque, des émotions qui s'apparentent à celles dont on peut faire l'expérience dans d'autres situations de confrontations bien plus violentes, jusqu'à une possibilité de *catharsis*. Pour celles et ceux qui s'y trouvent engagés par corps, qu'ils soient manifestants ou policiers, la résolution de la tension de l'affrontement et l'effort consenti pour parvenir à une victoire éphémère par le gain ponctuel d'un bout de rue, sans trop de casse ni trop de blessures graves, ont ainsi un effet excitant, gratifiant et purifiant. Auquel cas, les manifestations violentes offrent à leurs participants la possibilité d'éprouver une expérience émotionnelle de forte intensité dans laquelle les risques acceptés, même statistiquement limités, font partie intégrante d'un plaisir certain en tant qu'ils en sont la condition même. On tient alors là une réponse à la question précédemment posée puisque ce qui conduit divers manifestants à s'exposer corporellement lors de manifestations à caractère violent et à y revenir régulièrement avec un plaisir certain, c'est le fait même que ces manifestations singulières, à la manière des sports d'équipe, leur fournissent « un degré d'insécurité » tout en leur permettant « de satisfaire l'attente de quelque chose d'imprévu ainsi que le risque, la tension, la montée d'angoisse qui va de pair ». Elles favorisent de ce fait des états d'excitation agréable et des émotions positives qui en viennent à être recherchées et valorisées pour elles-mêmes jusqu'au relâchement final, de nature cathartique, des tensions éprouvées. Et ce n'est pas faire « violence aux données » que d'affirmer que les manifestations violentes peuvent s'inscrire tout comme le rugby dans la catégorie des « activités de loisirs mimétiques » aux vertus déroutinisantes identifiée dans les classifications proposées par Norbert Elias. Dans cette catégorie qui tient la guerre au dehors, on peut en effet les situer juste un peu plus proche de la ligne de frontière d'avec la guerre que ne l'est le rugby au regard du type d'expériences émotionnelles intenses auxquelles elles permettent d'accéder. *Mutatis mutandis*, l'essentiel des énonciations qui précèdent s'applique aussi à la partie la plus violente des effectifs policiers engagés dans les affrontements avec les manifestants turbulents, partie qui tend à se trouver à l'état concentré dans les rangs en civil de la brigade anti-criminalité (BAC) et dans les rangs en uniforme de la Compagnie départementale d'intervention (CDI). Nombre de policiers, eux aussi, « se font plaisir », voire « se lâchent » dans la lutte puisque celle-ci leur fournit également l'occasion, à moindre risque disciplinaire, pénal et corporel, d'éprouver par corps les sentiments et les émotions plaisantes qui surviennent lorsqu'on excède, dans et par ses actes, les contours ordinaires de l'usage légitime et proportionné de la force, lorsque se trouvent levés pour un temps, face aux « casseurs » perçus tels, les autocontrôles habituels auxquels sont

professionnellement astreints les membres des forces de l'ordre dans l'usage de leur violence pour que celle-ci reste légitime. Finalement, eux aussi réalisent à leur manière une « subversion par corps ». Mais ce qui est alors subverti par l'excès de violence à l'adresse des manifestants, ce n'est pas la manifestation classique en ses formes, mais la doctrine instituée du maintien de l'ordre en ses règles, l'ordre même du maintien de l'ordre.

Bonne porte et mauvaise porte

Si j'ai pu parvenir à de tels résultats et à ceux-là seulement, c'est assurément en premier lieu parce que le travail ethnographique réalisé au cours d'une bonne cinquantaine de manifestations nantaises ayant connu divers « débordements » m'a donné l'occasion de me trouver plongé dans l'univers émotionnel des « casseurs » ou prétendus tels tout autant qu'il m'a permis d'éprouver en personne l'ambiance tumultueuse des « cortèges de tête » et de mettre en œuvre les savoirs pratiques du corps qui accordent compétence pour se mouvoir et réagir au mieux comme il convient lors des affrontements contre la police quand ils ont lieu. Tout comme les participants activement engagés dans les manifestations violentes que j'avais pris le parti d'observer dans l'action en me positionnant à leurs côtés, y compris aux tout premiers rangs de la mêlée, j'ai ainsi régulièrement fréquenté par corps les montées en tension qui précèdent les affrontements et éprouvé la peur et l'intensité plaisante de l'excitation provoquée par la lutte jusqu'au relâchement des tensions en fin de partie. Comme les individus observés, j'ai aussi respiré à haute dose du gaz lacrymogène, fait l'objet d'interpellations sans autres conséquences que des contrôles d'identité assez vite expédiés et, à deux reprises, subi des blessures occasionnées par les armes de la police. Sans compter les quelques légers coups de matraque reçus à la volée faute d'en encore disposer à mon âge des capacités athlétiques qui m'auraient été nécessaires pour tenir à distance suffisante les policiers poursuivants. Pour autant, il ne saurait me venir à l'esprit l'intention de défendre ici l'idée qu'en investissant par corps une position de manifestant radical je me serais donné d'entrée de jeu et à coup sûr la bonne méthode au regard des intérêts de connaissance affirmés au préalable, puisque c'est bien plutôt le type d'ethnographie pratiquée au départ un peu à l'aveugle qui, comme déjà dit, a fini par me donner en cours de route l'objet que j'ai finalement été conduit à traiter. Tout au plus suis-je à ce jour en mesure d'estimer que la méthode employée s'est révélée pertinente et adaptée à son objet du seul point de vue des possibles interprétatifs qu'elle a ouverts et surtout des résultats qu'elle m'a permis d'obtenir. Rien de plus. Dans la pratique sociologique on ne saurait d'ailleurs s'autoriser à évaluer la qualité d'une méthode et en discuter qu'à la condition de la rapporter précisément et systématiquement à ses résultats. Comme l'a si bien résumé Mitchell Duneier, il faut bien admettre que « s'il existe des stratégies méthodologiques pour découvrir la structure qui détermine un terrain,

et le terrain qui peut illustrer la structure, il n'y a pas de formule toute faite, de procédure standardisée, de slogan ou de bonnes intentions qui puissent faire parvenir le chercheur aux mêmes résultats. »

Mes convictions méthodologiques étant ainsi sommairement précisées, je peux alors volontiers m'engager à caractériser l'enquête empirique que j'ai réalisée en retenant qu'elle présente sans nul doute la plupart des « caractéristiques distinctives » d'une « ethnographie énaïve ». Je fais ici référence à la marque déposée par Loïc Wacquant pour étiqueter la méthode qu'il avait mise en œuvre à la fin des années 1980 pour étudier une salle de boxe du ghetto noir de Washington aux États-Unis et surtout pour en assurer la promotion au titre de méthode nouvelle et quasi révolutionnaire à partir de laquelle il entendait élaborer un nouveau modèle théorique pour l'ethnographie et ses adeptes. Ainsi, au premier abord, la méthode d'enquête que j'ai employée peut-elle paraître s'inscrire assez fidèlement dans le sillage méthodologique de Loïc Wacquant, puisqu'à la manière dont il avait déployé son « ethnographie énaïve » en actes d'enquête, je me suis aussi fait « observateur vulnérable » en me livrant à une « implication ethnographique au long cours [...], susceptible de permettre à l'enquêteur de maîtriser à la première personne, *intus et in cute* les schèmes prédiscursifs qui constituent le membre compétent, diligent et appétant dans l'univers considéré ». Comme lui, en « sociologue de terrain », je me suis attaché « à exploiter et à thématiser le fait que, comme tout agent social », j'en étais venu « à connaître [mon] objet *par corps* » en espérant de la sorte « décupler [ma] compréhension charnelle en approfondissant [mon] insertion sociale et symbolique dans l'univers étudié ». Cependant, malgré une évidente similitude de méthode d'enquête et de buts analytiques, il m'importe de manifester avant d'aller plus loin la différence essentielle qui me sépare de Loïc Wacquant sur le plan du rapport entretenu non pas à l'objet investi mais à la méthode utilisée. En effet, alors que Loïc Wacquant tend à considérer en le revendiquant que l'ethnographie énaïve et charnelle qu'il promeut est la seule technique d'enquête qui puisse permettre à l'ethnographe de se faire indigène parmi les indigènes qu'il a choisi d'étudier, je postule tout au contraire de sa vision émerveillée des vertus heuristiques de l'ethnographie qu'aucune méthode ne saurait permettre au sociologue d'affirmer sans rougir qu'il est parvenu à se faire un indigène comme un autre. Et ceci au motif principal, entre autres, qu'une des propriétés déterminantes des indigènes de toute espèce, à l'exception des sociologues indigènes en leur milieu, est précisément qu'ils ne pensent pas en sociologue et qu'ils n'existent donc pas dans leur monde en étant en permanence porteurs d'intérêts de connaissance et de questionnements sociologiques comme l'est nécessairement « à son corps défendant » le sociologue-enquêteur persuadé de s'être fait indigène par la grâce ou la magie de sa méthode d'enquête « charnelle » et « incarnée ». Dès lors, à la différence de Loïc Wacquant, il ne fait pour moi pas de doute que l'expérience des manifestations violentes qui a été la mienne le temps de l'enquête ne pouvait en aucun cas être

pensée, vécue et restituée comme une *expérience indigène* ou comme une expérience de « véritable indigène ». Et je considère que le travail ethnographique que j'ai accompli du côté des manifestants a bien plutôt correspondu d'un bout à l'autre à une *expérimentation sociologique* assumée comme telle en tant que chercheur *incognito*. Elle a en effet assurément consisté, un peu à la façon d'une *expérience* de laboratoire dans d'autres disciplines scientifiques, à *artificialiser* en ma personne de chercheur, par ma participation répétée aux manifestations violentes, les manières de faire, de sentir et de penser par lesquelles les stricts indigènes s'investissent « corps et âme » dans les affrontements auxquels ils participent volontiers. En d'autres termes, l'expérience des manifestations violentes qui a été la mienne en tant qu'enquêteur n'a pas été une expérience indigène ni d'indigène, mais celle d'un sociologue qui a cherché en *expérimentant* par corps à saisir divers indices empiriques susceptibles de lui permettre de l'aider à comprendre le sens social de la participation à ces manifestations singulières qu'y investissent ses « véritables indigènes ».

Reste alors à exposer les manières de faire qui ont été les miennes dans les premiers mois de l'enquête et dont j'ai usé pour parvenir à m'insinuer peu à peu dans les rangs des « *cortèges de tête* » et à me fondre dans divers groupes de manifestants portés à s'affronter à la police tout en étant chargé du parti-pris méthodologique consistant à ne pas révéler mon statut de sociologue-enquêteur de ce côté-ci de la barricade. Bien évidemment, je n'ai pas immédiatement trouvé du premier coup la poignée d'ouverture de la « bonne porte ». J'ai bien plutôt procédé par tâtonnements et par divers réglages visant à tester quelle position d'observateur serait la plus adéquate pour espérer produire une connaissance non moins adéquate des scènes qu'il s'agissait d'observer. Ainsi dans les premiers temps de mon travail d'observation, sous la forme d'une activité déambulatoire, je me suis timidement tenu à distance du cœur des affrontements à la manière des spectateurs issus des manifestations classiques qui les précédaient. J'en étais alors souvent proche, mais pas encore au-dedans. Par la suite, l'immersion dans les manifestations m'ayant conduit à constater que je disposais plus ou moins des habiletés, des compétences et des savoirs corporels qui me permettaient de sécuriser ma pratique d'observateur, j'ai en conscience et délibérément pris le parti « *d'aller au contact* », d'accompagner les manifestants engagés dans les affrontements sur les lieux mêmes des affrontements, d'avancer et de reculer avec eux au gré des mouvements des forces en présence sur le terrain, souvent dans des nuages toxiques de gaz lacrymogènes. Le premier obstacle de taille auquel j'ai alors été confronté tenait entièrement à mon âge puisqu'en effet la population que constituent les individus masculins et féminins qui s'affrontent régulièrement à la police est massivement une population jeune ou de jeunes quand bien même de nombreuses exceptions s'observent ponctuellement. Directement associée à cet obstacle de l'âge biologique, la seconde contrainte s'opposant à ma bonne insertion sur le terrain à laquelle j'ai dû faire face a été celle de

ne pas passer pour un policier en civil infiltré dans les rangs des manifestants. En dernier lieu, et parce que l'espèce de manifestants précisément observés, du moins ceux constituant le « *black-bloc* », s'étaient dotés d'un *dressing code* spécifique, ma tenue civile habituelle ne pouvait convenir pour pouvoir laisser croire aux enquêtés que j'étais l'un des leurs. Aussi, après avoir pris la décision de déplacer ma position d'observateur vers les premiers rangs des affrontements, mon premier acte d'accès au terrain a logiquement consisté à me déguiser en « *casseur* ». Mais conscient du fait, au regard des handicaps de départ évoqués, qu'il me faudrait de surcroît me faire remarquer visage non dissimulé avant d'espérer être accepté dans les premiers rangs visage dissimulé, je me suis livré à quelques actes à dessein remarquables pour tenter de voir consacrée mon adoption dans le « *cortège de tête* ». Tel celui qui a consisté à détourner au cours de plusieurs manifestations successives le slogan « *jeunes, déters et révolutionnaires* » en le transformant en « *vieux, déters et révolutionnaires* ». Ou encore, plus déterminant de ma « bonne » insertion sur mon terrain, la confection d'un panonceau de carton comportant la mention « *NE TIRE PAS SUR PAPA* ». Au constat que nombre de policiers et gendarmes étaient d'un âge équivalent à celui des manifestants et au regard du mien probablement équivalent à celui de leur père, j'avais en effet pris le parti de me porter masqué au-devant des membres des forces de l'ordre, au tout premier rang, afin de brandir ce panonceau à leur intention. Par cet acte public exposé et provocateur, j'ai assurément gagné ce jour-là la confiance des enquêtés ainsi que la possibilité d'accéder ultérieurement en ces lieux où se préparent les manifestations à venir et où se déroulent aussi les « *causeries d'après match* ». Ils m'avaient dès lors accepté comme l'un des leurs quand bien même je n'étais surtout pas devenu l'un des leurs par cette adoption. J'ai d'ailleurs conservé comme une sorte d'archive de terrain le panonceau en question en sa qualité de « porte d'entrée » de l'ethnographe. Ainsi que la photo de la une du lendemain du quotidien régional *Le Midi-libre* qui était assortie de la légende « *Nantes. La manifestation a tourné à l'émeute* » et restituait côté gauche de l'image mes tout premiers pas chez les « *casseurs* ».



Photo 4 : « Nantes. La manifestation a tourné à l'émeute »

Ainsi, je n'ai jamais dû fournir préalablement le moindre gage pour pouvoir accéder au terrain qui, s'il forme bien un terrain d'hostilités, n'a pas été hostile à mon accueil, d'autant mieux que ma qualité d'enquêteur était sciemment restée dissimulée au départ. Pour autant, une fois accepté et intégré, j'ai fini par me trouver mis à l'épreuve à plusieurs reprises *par* mon terrain davantage que mis à l'épreuve *de* mon terrain et ai donc dû donner de ce fait divers gages pour espérer rester à long terme parmi les manifestants de première ligne qui m'avaient adopté. Et, un peu sur le mode du « contre-don » ou d'une sorte de contrepartie à mon défaut volontaire d'information concernant l'enquête en cours, j'ai notamment accepté que ma population d'enquête utilise le cinquantenaire enquêtant *incognito* que j'étais alors pour accomplir certains actes que leur bien plus jeune âge risquait fort de ne pas pouvoir leur permettre d'accomplir eux-mêmes en amont ou à la fin des manifestations. Certains de ces actes fournis au titre de gage de proximité et de connivence se situant probablement à la limite de la légalité sans toutefois la franchir de manière certaine, je ne me risquerais pas à les évoquer ici. D'autant mieux que les évoquer consisterait à publiciser des manières de faire et des savoir-faire indigènes *a priori* destinés à rester dans la clandestinité. Ce qui reviendrait par là même à trahir en différé la confiance qui m'avait été accordée par les enquêtés alors même que je n'avais pas encore informé le moindre d'entre eux que je conduisais une enquête sur les pratiques manifestantes. Ce que je ferai seulement à la fin octobre 2016 un peu contraint et forcé. J'y reviendrai. Mais l'événement le plus déterminant, et qui a pour ainsi dire ajouté l'adoubement à l'adoption, est sans doute le fait que j'ai été blessé au cuir chevelu, en avril 2016, par la détonation d'une grenade de désencerclement lancée en cloche par un policier en civil de la BAC qui m'avait visé en personne, à environ cinq mètre de distance, alors que je lui tournais le dos en marchant paisiblement dans une rue calme en compagnie d'un collègue universitaire rencontré à la périphérie de la manifestation tumultueuse du jour bien après que je l'aie quittée. La scène ayant eu quelques témoins issus des rangs des manifestants pris dans ma population d'enquête, sans que je les connaisse à ce moment-là, la violence dont j'ai alors fait l'objet et la gratuité évidente de celle-ci elle ont eu pour effet immédiat que je devienne à partir de là une sorte de « personnalité » connue et identifiée des manifestants radicaux en tant que victime des armes de la police. C'est d'ailleurs, par la suite, la mobilisation de leurs réseaux et leur invitation à déposer une plainte pénale en compagnie d'autres blessés par la police qui m'a conduit à le faire plus de deux mois après les faits, après de mures réflexions qui avaient questionné les conséquences possibles d'une telle plainte sur la poursuite de mon enquête. On peut sans doute voir, là aussi, dans la plainte que j'ai fini par déposer, une sorte de contre-don versé en contrepartie de mon adoption, puisque mon cas de blessé par un policier en manifestation, soit celui d'un universitaire de 56 ans, formait sans nul doute un « beau cas » pour alimenter la dénonciation des violences policières. Et c'est ainsi que, sans que je ne sache ni comment ni par qui, j'ai fini par être interviewé plusieurs mois plus tard par

un enquêteur d'Amnesty international venu de Londres aux fins de documenter par un cas supplémentaire illustratif un rapport en cours de fabrication sur les violences de la police en France.

Cela dit, dans mon immersion au cœur des manifestations violentes, il y a un seuil que je n'ai jamais franchi quand bien même la dynamique propre des affrontements et les émotions que ceux-ci génèrent ont parfois suscité chez moi des montés de désir qui auraient pu me conduire à la faute déontologique et au statut de délinquant si d'aventure mes autocontrôles sociaux s'étaient trop relâché ou n'avaient pas été assez solides pour l'empêcher (j'évoque ici des montées de désir de violence qui intervenaient tout autant quand je me trouvais placé du côté de manifestants assaillis par les forces de l'ordre que quand j'étais positionné du côté des policiers et faisais comme eux l'objet de lancers nourris de projectiles divers). Je n'ai jamais, en effet, franchi le seuil de l'accomplissement d'actes de violence, *a fortiori* corporelle, ou de tout autre acte qui aurait présenté de manière indiscutable un caractère délictuel. Il importait de le préciser, d'autant mieux que jamais je n'ai été soumis par mon terrain à quelque « devoir-faire » qui aurait exigé que je m'engage expressément et visiblement dans une manifeste illégalité manifestante. En outre, s'il me fallait éviter d'être pris pour un policier par les manifestants, il me fallait aussi ne livrer aucun signe ou geste corporel qui puisse permettre aux membres des forces de l'ordre de me tenir pour un « casseur » ou de m'y assimiler. À la différence des « purs indigènes » je n'avais strictement aucun intérêt objectif, symbolique ou méthodologique à faire déborder mes actes d'enquête du périmètre d'un accompagnement par corps effectué au plus près des « lanceurs de pavés ».

En dernier lieu, sans en dire plus que nécessaire à ce sujet, je ne saurais toutefois manquer d'aborder un autre élément particulièrement facilitateur de mon immersion dans le milieu étudié et qui a également joué un rôle déterminant dans les orientations diverses du travail interprétatif auquel je me suis livré. Cet élément est celui de ma propre biographie dans la mesure où, de 1978 à 1986, j'ai été impliqué dans la nébuleuse anarchiste nantaise et dans la mouvance « autonome » qui s'y associait. Ainsi, quand je me suis engagé dans l'enquête en mars 2016, je n'ai pas vraiment eu à apprendre ni à réapprendre par corps ce qu'il convient de faire quand on s'affronte à la police en manifestation puisque j'en avais eu par le passé une relativement longue expérience personnelle en tant que « strict indigène ». Soit bien avant que j'en vienne par formation à disposer des grilles sociologiques d'intelligibilité qui m'ont permis, bien des années plus tard, de décoder le contenu des scènes d'affrontements prises pour objet, mais aussi de décoder après coup les états émotionnels dans lesquels je me trouvais placé quand j'affrontais autrefois les force de l'ordre, états que je ré-expérimentais donc de nouveau et artificiellement au présent. Mais cette fois en ethnographe distancié et non plus en manifestant « autonome » impliqué. Dans ces conditions, si mon enquête a été au présent une enquête « incarnée » dans le cadre d'une « ethnographie éactive », elle a aussi pour une part consisté en une sociologie *a posteriori*, puisqu'elle a également

pris pour objet ma propre expérience indigène passée des manifestations violentes, expérience que j'ai alors utilisée comme un matériau brut traité en tant qu'« archive incorporée » et, conjointement, en tant que précieuse ressource interprétative des données recueillies *in situ* entre 2016 et 2020. (Pour la petite histoire, je ne résiste pas au plaisir d'accorder crédit à la sociologie spontanée d'un policier du Renseignement territorial qui, me parlant d'un « casseur » bien connu de son service qui s'activait devant nous sans grands résultats, m'avait indiqué : « *Lui, ça fait plus d'un an qu'il est en couple ; il vient d'avoir un môme. On ne va plus le voir d'ici pas longtemps... Ils se mettent en couple, ils font des gosses et après on ne les voit plus* ». J'ai en effet cessé d'être un indigène des affrontements en cours de manifestation en 1986, soit moins d'un an après m'être « *mis en couple* » !)

Concernant mes tentatives d'immersion dans les rangs des forces de l'ordre, la stratégie employée pour accéder au terrain a été bien différente. Pour approcher policiers et gendarmes, je n'ai en effet pas dissimulé ma qualité d'enquêteur et l'ai au contraire sciemment utilisée pour espérer me faire accepter comme un observateur neutre et distancié. En usant de ce moyen, je n'ai pour ainsi dire pas rencontré d'objection à ma présence dans les premières lignes des agents de l'ordre dès lors qu'il s'agissait de gendarmes mobiles ou de CRS. Il me suffisait d'identifier un ou plusieurs officiers ou sous-officiers, de me présenter à eux en tant que « chercheur au CNRS conduisant une enquête sur les manifestations nantaises » pour que l'on m'assigne une place d'observateur, généralement à l'avant du dispositif déployé mais néanmoins sur l'un de ses côtés. Tout aussi généralement, mes interlocuteurs gradés, qui tenait alors toujours une position statique avec leurs troupes, me signalaient par avance avec prévenance et bienveillance qu'ils allaient faire mouvement ou procéder à une manœuvre de charge à laquelle il n'était pas question pour eux de me laisser participer en suiveur plus ou moins distant de la ligne de front. Ils me demandaient donc en ces moments d'abandonner mon poste d'observateur et, en conséquence, de renoncer à observer l'engagement corporel des forces de l'ordre au plus près de l'action et de l'intérieur comme je le souhaitais.



Photo 5 : Une position d'observateur d'où l'on ne voit pas grand-chose

Dès lors, si les spécialistes patentés du maintien de l'ordre, ou tout du moins leurs gradés, ne se sont pas ouvertement montrés hostiles à la présence d'un chercheur faisant son métier à leurs côtés, les conditions qu'ils ont invariablement imposées à mon rôle d'observateur ne m'ont jamais vraiment donné d'occasions satisfaisantes d'observer ce que j'entendais observer. Alors que mon intérêt sociologique et ma curiosité d'ethnographe se portaient prioritairement sur les policiers « choc-choc » ou « saute-dessus » qui présentaient à mes yeux de nombreux signes d'appétence pour l'affrontement avec les manifestants et une volonté manifeste d'en découdre avec eux, je n'avais aucune chance de les approcher en me satisfaisant d'un poste d'observateur situé dans les rangs des CRS et gendarmes mobiles, sauf marginalement à quelque rares occasions et en de rares circonstances particulières. Par exemple quand des policiers de la BAC en viennent à se placer à l'abri d'un dispositif en uniforme pour harceler et intimider des manifestants, voire faire usage de leur LBD 40 à leur rencontre. Ce qui ne rencontrait manifestement pas l'approbation des CRS ou des gendarmes mobiles qui se voyaient là exposés malgré eux, au tout premier rang, au risque d'un nouvel affrontement possible sans qu'ils l'aient eux-mêmes suscité ou provoqué.



Photo 6 : Policiers de la BAC en action à l'abri de gendarmes mobiles

Au constat de l'impasse que constituait l'accès au terrain par les rangs des CRS et des gendarmes mobiles, s'agissant pour moi d'approcher au plus près les policiers de la BAC et de la CDI, j'ai là aussi procédé par timides essais en accédant assez vite à la conviction qu'il allait m'être très difficile de pouvoir observer de près des policiers de ces unités en action et de m'en approcher suffisamment pour saisir leurs échanges, leurs pratiques et si possible leurs états émotionnels dans l'action. M'est toutefois venue l'idée de tenter ma chance en jouant d'une feinte naïveté et en entrant en contact avec les policiers que je souhaitais observer sur le mode de l'interposition et/ou de la

critique de leur action. La toute première occasion qui m'a été donnée de procéder ainsi s'est révélée assez concluante. Je suis en effet intervenu, au tout début d'un rassemblement protestataire, auprès d'effectifs en civil de la BAC qui venaient de se saisir violemment d'un *street medic* par le moyen d'une clé au cou en leur demandant si l'interpellation du jeune garçon était justifiée et témoignait d'un usage proportionné de la force. Écarté très sèchement dans un premier temps avec force de tutoiements et menaces de matraques télescopiques au motif qu'il convenait de les laisser travailler, j'ai répliqué en énonçant que, tout comme eux, j'étais un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions et que, chercheur au CNRS, j'étais précisément en train de conduire pour le compte de mon employeur une enquête sur les manifestations nantaises. Ce qui expliquait que je m'ouvrais à eux de manière interrogative à propos de leurs méthodes. À ma surprise, après un échange plus détendu durant lequel les policiers passés au vouvoiement m'ont fait savoir que les « casseurs » avaient pour habitude de se dissimuler sous l'habit de *street medic* et qu'ils étaient sans relâche exposés, spécialement « à Nantes », à une « extrême gauche très violente » n'hésitant pas à les « caillasser » d'abondance, voire à leur envoyer des « cocktails Molotov » ou de « l'acide », j'ai été invité à « venir avec eux » pour constater de visu « tout ce qu'ils se prennent sur la gueule ». Il m'a même aimablement été proposé de m'équiper d'un casque siglé police, ce que j'ai tout aussi aimablement refusé au motif non précisé de mon autre terrain d'étude du moment. J'ai alors eu l'occasion de participer quelques heures durant, dans leur très proche sillage, à leurs diverses manœuvres parfois erratiques de maintien de l'ordre jusqu'à l'interpellation musclée par extraction du cortège des manifestants d'un individu qu'ils avaient repéré plus tôt sur les réseaux sociaux comme l'auteur de la casse d'une vitrine. Celui-ci avait constitué leur cible recherchée de l'après-midi. Son interpellation sans ménagement s'était alors soldée, une fois l'individu brutalement menotté au sol face contre terre, par des claques mutuelles dans les mains à la manière de sportifs qui viennent de marquer un but, le tout ponctué par la formule triomphale « *Jeu, set et match !* ».



Photo 7 : L'image de leur « cible » du jour aux mains de policiers de la BAC

Conforté par un premier succès de ma technique d'accès à l'action de la BAC, j'ai repris la méthode lors des manifestations suivantes. Notamment très peu de temps après en questionnant, en « chercheur au CNRS », un commissaire de police sur le fait que nombre des policiers du dispositif mixte CDI/BAC qu'il commandait ne portaient pas, contrairement à lui, de brassards orange d'identification ni, pour la plupart, leurs numéros de matricule de manière visible comme l'exige la réglementation. Si cette seconde tentative d'accès aux rangs de la police la plus active dans les affrontements ne m'a rien donnée à observer ce jour-là, elle n'en a pas moins eu pour effet non contrôlé par l'enquêteur de voir durant les plus proches manifestations suivantes les policiers en civil déployés porter à l'unisson les signes de leur fonction comme jamais auparavant. Mais physionomistes d'habitude par profession, certains de ces policiers n'avaient manifestement pas manqué de me repérer comme un empêcheur de maintenir l'ordre à leur façon. Aussi, quelques jours plus tard ai-je reçu à hauteur de visage la grenade de désencerclement qui m'a occasionné une blessure légère tout comme à mon collègue qui sera toutefois plus gravement atteint que moi. J'avais en quelque sorte été « puni » par un groupe de policiers d'avoir tenté de négocier avec leurs supérieurs mon accès au terrain du côté force de l'ordre par le moyen qui m'avait semblé approprié, à savoir me faire connaître et reconnaître comme enquêteur en usant d'une feinte naïveté comme support d'interrogations légitimement curieuses pour un « chercheur au CNRS ».

Cet épisode de la grenade qui m'avait sciemment visé une fois achevés les affrontements du jour, en un lieu particulièrement calme et relativement désert, a d'ailleurs été à l'origine d'un changement majeur dans la posture d'enquête. Me sentant clairement menacé par les policiers de la BAC et insécurisé dans mon travail d'ethnographe au motif que j'enquêtais aussi du côté le plus actif des manifestants, il m'est en effet apparu nécessaire que je puisse m'en protéger par anticipation en révélant au grand jour que je menais une enquête au cœur des manifestations nantaises. L'enquête diligentée par le procureur de la République à la suite de ma plainte pour violence par personne dépositaire de l'autorité publique m'a dans un premier temps donné l'occasion d'informer l'autorité judiciaire de mon statut d'enquêteur *incognito* lors du recueil de ma déposition devant un capitaine de l'IGPN. Un peu plus tard, un journaliste de la « revue urbaine » locale *Place publique* qui avait eu vent de mes travaux m'a donné une seconde occasion de publiciser mes investigations en cours. À sa demande, qui s'inscrivait dans le cadre d'un dossier sur la « sécurité publique », je lui ai volontiers accordé une interview qui a paru en octobre 2016 sous le titre « Forces de l'ordre et "casseurs", un sociologue en immersion ». J'ai également, au même moment, ajouté une mention à la rubrique « thèmes de recherche » de ma page personnelle du site internet de l'Université de Nantes : « *Au printemps 2016 une enquête par observation participante a été ouverte sur les manifestations nantaises. Prolongeant les travaux de Cb. Suaud sur les "subversions par corps" l'intention est ici de saisir la dimension corporelle des affrontements entre protestataires et forces de l'ordre* ».



MANIFESTATIONS CONTRE LA LOI TRAVAIL

Forces de l'ordre et « casseurs », un sociologue en immersion

RÉSUMÉ • Il a suivi les manifestations nantaises contre la loi El-Khomry et observé les violences qui ont émaillé les rassemblements. Sociologue, Gildas Loirand dénonce de nouvelles formes de maintien de l'ordre qui favorisent l'usage d'armes comme les lanceurs de balle de défense ou les grenades de désencerclement. Il a aussi pu identifier les grandes « familles » de ceux regroupés sous l'appellation de « casseurs » : des militants de causes qui choisissent de s'exposer.



GILDAS LOIRAND est sociologue, maître de conférences à l'université de Nantes et chercheur au Centre nantais de sociologie. Il est spécialiste des relations entre le sport et l'État et des relations de travail dans les univers sportifs et associatifs.

PLACE PUBLIQUE • Avec plusieurs de vos collègues sociologues, vous vous êtes immergé au printemps dans les manifestations nantaises contre le projet de loi El-Khomry. Pourquoi ?

GILDAS LOIRAND • Je suis a priori assez éloigné du point de vue de mon métier de sociologue d'un objet tel que celui des manifestations. Néanmoins j'ai été amené à m'intéresser à ces manifestations à partir d'une intervention qui m'avait semblé particulièrement discutable, celle de la brigade anti-criminalité sur le campus de l'université de Nantes, au Tertre, fin mars. J'ai assisté de visu à une intervention très musclée de policiers de cette brigade, encagoulés, sans brassard, et intervenant dans ce qui m'a paru être une véritable « embuscade » tendue contre les étudiants. Ça m'a interpellé et avec quelques collègues qui participaient aux manifestations, nous avons commencé à nous interroger sur ces formes de maintien de l'ordre qui nous semblaient nouvelles et se déployaient sous nos yeux. Finalement, c'est comme ça qu'entre sociolo-



« Mes collègues ont essayé de passer ces manifestations comme un affrontement corporel en situation. »

gues, nous avons envisagé un chantier d'observation directe, comme le font les sociologues sur d'autres objets, sur la question des manifestations et du maintien de l'ordre, mais en essayant de les penser indépendamment de leur motif revendicatif et politique. L'objectif était d'essayer de penser ces manifestations comme un affrontement corporel en situation, ce qui m'intéresse en tant que sociologue spécialisé dans le sport et dans le corps, un affrontement qui met en scène des corps qui s'engagent et peut prendre des formes vivantes à certains moments.

PLACE PUBLIQUE • Comment cette observation s'est-elle déroulée ?

GILDAS LOIRAND • J'ai assisté à une vingtaine de manifestations et n'en ai manqué que trois sur l'ensemble de rassemblements organisés. Je me suis beaucoup « promené » sur les différents lieux, entre les groupes y compris, à certains moments, du côté de la police autant que je pouvais le faire. Mon travail a consisté à ouvrir les yeux et les oreilles, à prendre des notes au terme de chacune de ces manifestations et à compiler un certain nombre de faits qui me semblent assez neuils, assez



Photo 8 : Entretien donné à la revue Place publique

Par ce dévoilement public de ma qualité d'enquêteur qui me permettait éventuellement de m'en prévaloir devant la justice en cas d'interpellation ou de nouvelle mauvaise grâce policière à mon égard, j'ai ainsi pu continuer sans être de nouveau inquiété à conduire mon enquête jusqu'à la mi 2018, tant à l'intérieur des groupes manifestants qu'auprès des policiers. Mais cette fois en acceptant de devoir rester plus souvent « sur la rive », en spectateur discret mais proche, sans plus chercher à atteindre par le biais d'une « observation par le dedans » les pratiques des policiers de la BAC et de la CDI lors des affrontements les opposant aux manifestants indisciplinés et déterminés du cru. Il me fallait bien tenter, malgré tout, de compenser au mieux de mes intérêts de connaissance le fait que, concernant la police, j'avais assurément ouvert une bien mauvaise porte dans les premiers temps de l'enquête. Ayant ainsi pris la distance de garde nécessaire, jamais plus je ne me suis trouvé exposé par la suite à quelques représailles policières que ce soit contre l'enquêteur maladroit dans ses actes d'accès au terrain policier. À l'exception, toutefois, du cas de ce jeune gardien de la paix visiblement nouveau venu à la BAC nantaise qui m'avait estimé trop proche de son action et avait recouru pour me le signifier à de lourdes menaces : « *Dégage connard ou je t'écrase la gueule par terre* ». Il ne l'a finalement pas fait, préférant se ranger aux arguments d'autorité que le « chercheur au CNRS » désormais connu pour conduire une enquête sur les manifestations nantaises pouvait s'autoriser à lui renvoyer poliment, civilement et sans grands risques.



Photo 9 : Deux minutes avant le « Dégage connard ou je t'écrase la gueule par terre »

Fin de chantier

On aura donc compris que la poursuite de mon enquête, à compter de la fin de 2016, s'est effectuée en quelque sorte sous protection tant médiatique que judiciaire. En témoignent les deux interpellations dont j'ai fait l'objet en 2018 en tant que manifestant radical apparent et dont je me suis facilement sorti sur place, le temps de quelques vérifications d'usage, après que j'aie exposé ma qualité de « chercheur au CNRS » au travail et exhibé ma carte d'identité professionnelle assortie d'une attestation de la directrice de mon laboratoire pour en faire preuve. Las, alors que les forces de l'ordre locales en étaient venues à ne pas ou plus m'identifier à un « casseur » et avaient cessé de s'en prendre avec violence à l'observateur attentif de leurs pratiques, c'est paradoxalement de mon employeur universitaire qu'est venu un véritable empêchement d'enquêter. En l'espèce, le président en exercice de l'Université de Nantes a fait le choix assumé, à la fin mai 2018, de refuser de me considérer comme un sociologue ethnographe au travail pour mieux m'attribuer un rôle de manifestant violent supposé avoir pris la tête d'un mouvement vindicatif de protestation d'étudiants. Ce qui m'a conduit à faire l'objet sans délai de poursuites disciplinaires et surtout, par la force des choses, à interrompre brutalement mon enquête « par le dedans » des groupes de manifestants.

Le 18 mai 2018, dans le cadre d'une des nombreuses manifestations étudiantes du moment contre le dispositif de sélection « Parcoursup » et la loi « ORE », alors que je m'étais positionné sur appel syndical en observateur d'une situation tendue entre étudiants et agents administratifs de

L'Université de Nantes sur le campus du Tertre, mon employeur public a en effet choisi de regarder l'enseignant-chercheur qu'il savait par ailleurs opposé à « ParcoursSup » comme un manifestant intentionnellement associé « *par ses gestes et ses paroles* » à une « *agression physique et psychologique* » contre plusieurs personnels de l'établissement. Ainsi, les agents administratifs qui s'étaient non sans raison sentis encerclés, agressés et victimes de la vindicte étudiante ont-ils été réunis le jour même par le président de l'université et engagés à déposer plainte contre les étudiants manifestants et contre ma personne du chef de « *violences en réunion sur personnes chargées d'une mission de service public* » et « *entrave concertée à la liberté du travail* ». Cinq plaintes du genre ont donc été recueillies au commissariat central dès le 18 mai 2018, dont trois qui me visaient nominativement ainsi qu'une collègue sociologue également maître de conférences à l'Université de Nantes. Dès lors, désigné et stigmatisé devant l'institution judiciaire comme un manifestant violent par ma propre université et son président, il ne m'était plus permis d'espérer bénéficier de la protection que celle-ci pouvait m'accorder, en cas de besoin et au regard de mon statut de chercheur public, dans la conduite de mon travail empirique en immersion au cœur des manifestations violentes. Et cela d'autant mieux que, malgré la publicisation de ma qualité d'enquêteur depuis la fin de 2016, j'avais sans délai fait l'objet d'une suspension conservatoire de quatre mois de toutes mes fonctions professionnelles, y compris, donc, de celles d'ethnographe engagé durablement dans l'observation du déroulement des manifestations nantaises susceptibles de s'ouvrir sur des actes de violence. Dans la mesure où j'ai contesté devant la justice administrative les mesures conservatoires prises à mon encontre comme les sanctions disciplinaires qui m'ont été infligées par la suite, je n'épiloguerai pas longuement sur l'affaire puisque celle-ci n'a toujours pas été définitivement jugée. Je poserai juste devant l'auditoire une question interrogeant l'avenir des possibilités d'enquêter en toute liberté et indépendance pour tout sociologue-ethnographe qui, sans franchir les limites de la légalité, se donnerait pour terrain d'étude un terrain flirtant par sa nature même avec ces limites : *un président d'université peut-il s'autoriser sur la seule foi de « divers témoignages » à se faire une sorte de juge ultime habilité à décider légitimement si tel ou tel « sociologue de terrain » est bien au travail quand il l'affirme ou s'il commet au contraire en qualité de gréviste des infractions qu'il chercherait à escamoter en se prévalant à dessein d'une qualité d'ethnographe au travail ?*

Vous considérez que votre présence sur les sites aux côtés de manifestants s'inscrivait dans le cadre de vos travaux de recherche, que votre rôle sur cette journée a été celui d'un observateur et que vous étiez donc dans le plein exercice de vos fonctions.

Au regard des éléments en ma possession, je suis au regret de vous confirmer la décision de retenue sur salaire pour la journée du 18 mai 2018, pour fait de grève. Il ressort en effet de divers témoignages, que votre posture n'était pas celle d'un observateur et que vous étiez dans l'exercice légitime de votre droit de grève, garanti à tout fonctionnaire.

Photo 8 : Extraits de la décision m'ayant compté gréviste le 18 mai 2018

Je ne sais pas encore à ce jour ce qu'il adviendra des suites administratives et disciplinaires ultimes de l'affaire évoquée ici en conclusion, sachant que sur le plan pénal l'enquête préliminaire diligentée suite aux plaintes à mon encontre a fait l'objet d'un classement sans suite du parquet en 2020. Néanmoins, ce vendredi 21 octobre 2022, le rapporteur public du Conseil d'État, dans ses propres « conclusions » lues lors de l'audience de jugement en cassation de l'affaire m'opposant à mon université et aux deux dernières ministres de l'enseignement supérieur, a estimé qu'un enseignant-chercheur est pleinement et légitimement dans l'exercice de ses fonctions lorsqu'il participe à un dispositif syndical d'observation de la tenue d'examens perturbés par un mouvement étudiant de protestation. Et cela d'autant mieux que celui-ci est sociologue et s'est donné les manifestations pour thème de recherche. Le rapporteur public a d'ailleurs explicitement demandé par la suite à la plus haute juridiction administrative qu'elle puisse rendre sur mon pourvoi une décision qui soit en mesure « *de faire comprendre aux présidents d'université qu'ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants-chercheurs* ». On comprend alors que celui-ci, pointant un « *glissement préoccupant* », a entendu défendre fermement l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs « *spécialement garantie par la constitution* », et particulièrement celle des sociologues, contre l'arbitraire grandissant des présidents d'université et contre l'encheffement tendanciel de leur mode de relation à leurs collègues. Mais aussi contre la Section disciplinaire de l'Université de Nantes et la juridiction d'appel qui, paradoxalement et contre toute attente, s'étaient montrées peu enclines à la défense de cette indépendance dont elles sont *a priori* censées être les garantes et les gardiennes. Ne reste plus qu'à espérer collectivement que le Conseil d'État suivra à la lettre les conclusions du rapporteur public dans la décision qu'il rendra sous un mois. Ce qui est en effet ici en jeu pour les sociologues-ethnographes, ce n'est ni plus ni moins que leur liberté de conduire leurs travaux de recherche comme ils l'entendent, certes dans les limites que leur imposent tant la loi que leur déontologie professionnelle ou leur morale personnelle. Quoi qu'il en soit, par suite de l'arbitraire autoritariste du président de mon université, odontologue de spécialité, j'ai dû par la force des choses mettre un terme à mon enquête en mai 2018 sans pour autant renoncer à la reprendre, certes avec bien moins d'intensité « éactive », lors du déclenchement du mouvement des « gilets jaunes » quelques mois plus tard. Mais cette fois en observant les manifestations violentes seulement « de la rive » et avec une *libido sciendi* malgré moi définitivement affaiblie.

Ainsi, initialement engagé en immersion sur mon terrain en mars 2016, je ne m'en suis jamais dégagé intentionnellement en mai 2018 au motif ordinaire que j'aurais accumulé suffisamment de matériaux pour me livrer à leur interprétation et produire des résultats à leur propos. Je m'en suis fait arbitrairement dégager sans ménagement par le président de mon université qui, campé sur ses propres intérêts tactiques immédiats d'employeur public confronté à une vive contestation sociale et à des enseignants-chercheurs qui lui résistaient, n'avait pas hésité à trancher lui-même la question

méthodologique toujours en débat dans la profession des limites de l'engagement des sociologues sur leurs terrains d'étude. Alors qu'il ne viendrait *a priori* jamais l'idée à un sociologue de juger du bien-fondé d'une méthode de dentiste pour la pose d'implants dentaires, dans le cas d'espèce, un professeur d'odontologie, tout président d'université qu'il soit, sans prendre la mesure ni conscience des conséquences directes de ses actes, s'est clairement permis de juger unilatéralement de ma méthode de sociologue dans plusieurs décisions prises à mon encontre et qui m'ont causé divers préjudices. Dont celui qui a consisté au bout du compte à me voir retirer mon droit absolu d'exercer mon métier de sociologue de manière indépendante en usant d'une méthode ethnographique singulière et consacrée de longue date comme méthode parfaitement légitime dans l'univers professionnel des sciences sociales.

Beaufort-en-Anjou, 25 octobre 2022